

Formation professionnelle et apprentissage en France

*Réussir autrement,
avec ou sans l'Éducation nationale*

PAR MICHEL GODET ET YVES MALIER ¹

Régulièrement placés au cœur des priorités des gouvernements depuis des décennies, les jeunes, en France, n'en finissent pas de payer plus cher que les autres le prix de la crise économique qui affecte le pays depuis plus de 40 ans. Avec un taux de chômage de plus de 24 % parmi les actifs de 15 à 24 ans, et de 50 % parmi les jeunes non diplômés, la France se situe dans la moyenne haute des États européens comptant le plus de jeunes chômeurs. Au-delà des difficultés économiques — incontestables — qui entretiennent ce fléau, des facteurs plus structurels jouent sans doute aussi un rôle, à commencer par l'adéquation du système éducatif aux besoins de l'économie. Car si un jeune sur quatre en recherche d'emploi n'en trouve pas, certains secteurs sont, pour leur part, confrontés à des pénuries de main-d'œuvre, en particulier dans l'artisanat. Or, comme le soulignent ici Michel Godet et Yves Malier, le système éducatif français n'encourage pas beaucoup la formation professionnelle et l'apprentissage — pourtant déterminants dans l'accès à l'emploi des jeunes. Et en dépit d'annonces régulières des gouvernements visant à promouvoir l'enseignement professionnel, les effectifs d'élèves concernés régressent, de même que leurs conditions d'accueil. D'où l'appel, ici formulé par Michel Godet et Yves Malier, à un renforcement de ces filières éducatives, avec ou sans le concours de l'Éducation nationale. S.D. ■

1. Michel Godet est membre de l'Académie des technologies, vice-président de la Fondation MMA des entrepreneurs du futur ; Yves Malier, issu de la formation professionnelle, est membre de l'Académie des technologies et ancien directeur de l'École nationale supérieure (ENS) de Cachan.

À l'initiative de l'Académie des technologies et des Compagnons du devoir, s'est tenue à Paris, le 21 janvier 2016, une journée de réflexion et débats sur le thème : « Comment relancer la formation professionnelle et l'apprentissage ² ? » Y participaient — outre les Compagnons (qui sont sous cotutelle des ministères du Travail et de l'Éducation nationale, et forment chaque année 5 000 apprentis et autant de jeunes en contrats de professionnalisation) — les Maisons familiales rurales (MFR), qui accueillent chaque année 10 000 apprentis et 50 000 jeunes en alternance scolaire et contrats de qualification en entreprise. Leur slogan, « Réussir autrement », correspond à un vécu. Elles dépendent du ministère de l'Agriculture et sont fondées sur l'internat et la prise en charge des jeunes conjointement par les formateurs, les parents et le monde professionnel.

Il y avait enfin les représentants du service militaire adapté (SMA), dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle rattaché au ministère de l'Outre-mer. Créé en 1961, lorsque Michel Debré était Premier ministre, il a accueilli en 2015, dans les départements et territoires ultra-marins de la République, plus de 5 700 jeunes dont plus de 60 % de non-diplômés et environ 40 % d'illettrés (diplômés ou non). Ces jeunes sont souvent issus de milieux défavorisés, en voie de marginalisation. La formation porte d'abord sur le savoir-être et s'attache à redonner à ces jeunes confiance en eux-mêmes. Le taux d'encadrement est de 18 % et la formation, dont la durée varie de 6 à 12 mois, vise à répondre aux besoins locaux du marché du travail.

Le coût par stagiaire s'élève, en 2015, à 31 700 euros, incluant la rémunération de l'encadrement, qui est majoré outre-mer et représente plus des deux tiers de cette somme. Sur ces 31 700 euros, 5 600 euros sont liés au surcoût de l'installation des unités outre-mer ; ce qui signifie globalement que le coût d'un stagiaire s'élèverait en métropole à 26 100 euros. Ces stagiaires vivent en caserne, au rythme militaire, sont nourris, logés, blanchis, et touchent une rémunération de 315 euros par mois qui favorise leur retour vers l'autonomie. Au final, plus de 75 % des volontaires trouvent un emploi à la sortie du SMA.

Depuis octobre 2015, le SMA est expérimenté en métropole, via le service militaire volontaire (SMV), dans trois sites : Metz, Brétigny-sur-Orge et La Rochelle. Chacun accueille une centaine de jeunes aujourd'hui, avec un objectif de 1 000 jeunes à l'horizon 2018.

Les jeunes en apprentissage et lycée professionnel

Ces différents dispositifs, qui sont chacun à leur manière exemplaires et performants, ne concernent au mieux que quelques dizaines de milliers de jeunes. En effet, seuls 5 % d'une génération se tournent vers l'apprentissage,

2. Grand débat « Relancer la formation professionnelle et l'apprentissage », Paris, 21 janvier 2016. URL : <http://www.academie-technologies.fr/blog/categories/communiques-de-presse/posts/grand-debat-relancer-la-formation-professionnelle-et-l-apprentissage-21-janvier-paris>. Consulté le 11 mars 2016.

LES APPRENTIS EN FRANCE

Selon la DEPP, les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements, principalement dispensés dans un CFA (centre de formation d'apprentis). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues comme travailleurs handicapés.

Parmi l'ensemble des jeunes Français âgés de 16 à 25 ans (tranche d'âge

théorique des apprentis), 5,2 % suivent une formation en apprentissage, soit un effectif d'environ 409 331 en 2014-2015 (en baisse après une stabilisation des effectifs l'année précédente) et majoritairement des hommes (68 %).

L'ensemble des apprentis se répartit dans un peu plus de 1 000 établissements, principalement des CFA. Les effectifs d'apprentis relèvent d'un établissement géré, dans 49 % des cas, par un organisme privé ; dans 26,7 % des cas par une chambre de métiers, de commerce ou d'industrie ; 16,9 % sont des établissements d'enseignement (lycées, universités ou sections d'apprentissage) ; le reste relève d'associations, collectivités locales...

Futuribles

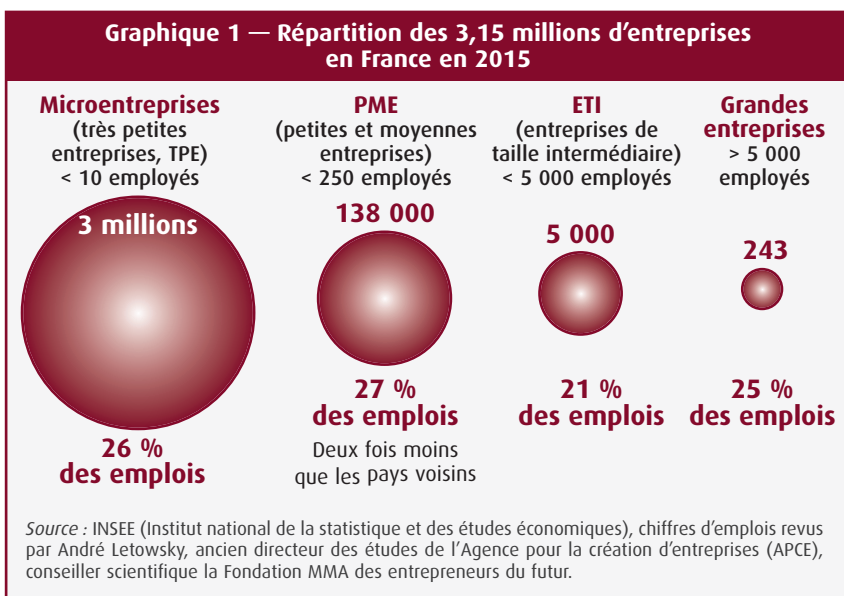
Source : DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), Repères & références statistiques. Enseignement, formation, recherche, Paris : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015. Mise à jour des auteurs.

soit environ 40 000 jeunes, ce qui est peu comparé aux 35 % de jeunes orientés vers la formation professionnelle, dont 11 % suivent une filière courte de niveau V (certificat d'aptitude professionnelle, CAP), et 25 % une formation longue de niveau IV (baccalauréat professionnel) et au-delà, vers le niveau III (bac + 2). Les niveaux II et I correspondent respectivement aux formations supérieures de type *master*, ingénieur puis doctorat.

Au passage, on constate qu'il n'est pas possible d'imaginer remplacer du jour au lendemain la formation professionnelle des lycées du même nom par un apprentissage renouvelé. Ce sont donc bien ces lycées qu'il faut réformer.

On le pourrait d'autant moins que les places d'apprentissage sont essentiellement proposées par les trois millions de TPE de moins de 10 employés (dont 900 000 artisans), qui représentent 95 % des entreprises et 26 % des emplois en France, et accueillent la moitié des apprentis. De leur côté, les 5 000 entreprises de plus de 250 salariés et les 243 de plus de 5 000 salariés accueillent moins de 1 % des apprentis. Elles sont loin de jouer le rôle à la hauteur de leur capacité de formation et d'accompagnement ³.

3. MARTINOT Bertrand, « Une nouvelle ambition pour l'apprentissage : 10 propositions concrètes », *Note de l'Institut Montaigne*, janvier 2014.



Rappelons que les collégiens sont tous orientés à leur sortie du collège. Un an plus tard, cette orientation s'affine encore pour 10 % d'entre eux. Peu de gens mesurent que, après ces orientations, environ la moitié des jeunes sont alors en lycée technologique, conduisant au bac technologique, ou en lycée professionnel pour préparer un CAP, un BEP (en voie d'extinction) ou un bac professionnel, voire non scolarisés (4 % des jeunes).

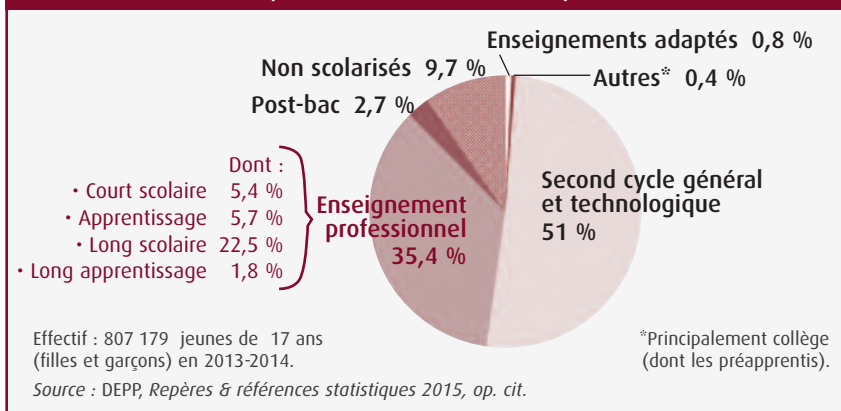
Les moins de 25 ans ayant suivi (ou abandonné en chemin) ces voies constituent paradoxalement, et de plus en plus, la plus grosse part des jeunes chômeurs. Ils sont ensuite les plus difficiles à récupérer socialement. Leur décrochage constitue l'un des plus lourds problèmes de la société française.

On compte ainsi 120 000 jeunes sortant chaque année du système scolaire sans diplôme et qui ont décroché. Il y aurait en France, selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), près de deux millions de jeunes, âgés de 15 à 29 ans, laissés à la dérive, ne se trouvant ni en emploi ni en formation.

L'enseignement professionnel permet de préparer des diplômes visant l'exercice rapide d'un métier et, dans certains cas, la poursuite d'études (graphique 2) ⁴. Encore faut-il faire connaître ces métiers aux jeunes. C'est ce que fait l'association L'Outil en main (www.loutilenmain.fr) sur la base du bénévolat de jeunes retraités de l'artisanat qui présentent leur métier à

4. DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), *Repères & références statistiques. Enseignement, formation, recherche*, Paris : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015.

Graphique 2 — Où se trouvent les Français âgés de 17 ans (année scolaire 2013-2014) ?



des jeunes de 9 à 14 ans, parmi lesquels 40 % choisissent l'apprentissage et 25 % s'installent à leur compte.

L'orientation scolaire, une ségrégation sociale inavouée mais bien réelle

Que ce soit en lycée professionnel (LP) ou en apprentissage sous contrat, les deux tiers des élèves préparant un CAP sont issus des classes sociales défavorisées (ouvriers, employés, chômeurs), alors que leur part représente moins du quart des élèves en terminale générale de l'enseignement public⁵.

Pour être de qualité, un LP ne peut toucher à tout et doit se limiter aux spécialités d'un ou deux secteurs industriels. En conséquence, l'élève de 15-16 ans est amené, pour étudier en LP le métier de son choix, à s'éloigner de son domicile, voire de sa région et de son rectorat. Ce n'est pas sans inconvénients pour les familles, le plus souvent modestes. Ce n'est pas non plus sans avantages en matière de brassage social, de sortie d'une cité au climat tendu, etc.

Bien sûr, cette liberté de choix d'orientation repose en priorité sur les internats ouverts à ces lycéens, car ils n'ont pas le statut d'étudiant accédant au CROUS⁶, ni la maturité et les moyens financiers que réclame la chambre en ville. Grâce à ces internats, cette souplesse fut efficace durant des décennies, en permettant à peu de frais de se préparer au métier de son choix dans les établissements où la formation y conduisant était proposée, fussent-ils très éloignés du domicile.

5. Source : DEPP, *ibidem*.

6. Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, qui vise à améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants (NDLR).

Ce choix a constitué la toute première condition d'amorce de la réussite professionnelle et de mise en route de l'ascenseur social, car beaucoup de chefs de TPE-PME actuels ont été internes de ces LP. Le rattachement administratif récent de nombre de LP aux lycées généraux a assez souvent conduit à une évolution désastreuse de l'occupation des internats.

En effet, et trop souvent, il n'a pas fallu beaucoup d'années pour que le Conseil d'administration du lycée unique affecte tout ou partie des internats du lycée professionnel aux élèves des classes jugées plus prestigieuses, condamnant ainsi les sections de CAP au seul recrutement local, au mépris de la spécialité désirée par l'élève.

En plein discours sincère sur la volonté de renforcer l'efficacité de l'orientation professionnelle, on déchire ainsi, avec ces fusions locales, une part du maillage national de la formation aux métiers concernés, maillage pourtant si utile à la compétitivité des entreprises. Ainsi, dans un petit territoire aux confins des régions Bourgogne et Centre, nous avons à l'esprit le sort de dizaines d'élèves issus de familles modestes qui, après le collège, voulaient s'orienter vers la charpente-couverture, la boucherie-charcuterie et l'électricité-plomberie-énergies nouvelles, trois secteurs localement, régionalement et nationalement très riches d'emplois non pourvus. Leurs parents sont dépassés et incapables de s'opposer au système éducatif. Faute d'internat dans les établissements lointains formant à ces spécialités, ces élèves sont tous scolarisés au lycée local où la spécialité est l'hôtellerie.

Faut-il s'étonner de leur démotivation, de leur perte de confiance dans la société et dans les adultes, de leur soudaine incivilité, de leur caractère désormais agressif, de leur future non-intégration dans la vie sociale, ou encore de leur goût soudain pour des paradis artificiels ou des révoltes extrêmes ? Faut-il s'étonner de tant d'entreprises ne trouvant pas les collaborateurs qualifiés dont elles ont besoin à ces niveaux-là et renonçant à embaucher tandis que sont pulvérisés les records de chômage de ces jeunes ?

L'apprentissage : un remède efficace mais limité au chômage des jeunes

Le constat rappelé dans une étude récente de l'Institut Montaigne⁷ est connu : la France compte trois fois moins d'apprentis que l'Allemagne, et affiche un taux de chômage des jeunes trois fois plus élevé. Et ce, malgré une dépense publique annuelle par apprenti de plus de 11 000 euros, presque trois fois plus élevée qu'en Allemagne (4 000 euros).

Le même diagnostic pourrait s'appliquer à la Grande-Bretagne, qui compte deux fois plus d'apprentis que la France, et à la Suisse où un jeune sur

7. MARTINOT Bertrand, *L'Apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes. Plan d'action pour la France tiré de la réussite allemande*, Paris : Institut Montaigne (Étude), mai 2015.

deux, entre 15 et 19 ans, est apprenti, contre moins d'un sur dix en France. Ce constat est d'autant plus regrettable pour les jeunes que, du point de vue de l'emploi, l'alternance sous statut scolaire dans les lycées professionnels est beaucoup moins efficace, comme le relève l'Institut Montaigne dans une note récente ⁸ : « le taux d'insertion dans l'emploi, sept mois après l'obtention de diplômes, du CAP au bac professionnel, est de 20 points supérieur via l'apprentissage que par l'enseignement professionnel (71 % contre 51 %) ».

En France, la situation est d'autant plus alarmante que les effectifs de l'apprentissage, en formation initiale de niveau V, sans diplôme préalable, ont baissé de 76 000 personnes depuis 2008, pour ne plus représenter que le quart des apprentis contre plus de la moitié au début des années 1990. L'apprentissage a redoré son blason en se développant dans les niveaux supérieurs : plus du tiers des apprentis étudient dans l'enseignement supérieur, contre une infime minorité en Allemagne.

Après une forte croissance des effectifs en apprentissage en France, jusqu'en 2007-2008, on assiste, depuis, à une certaine stagnation, la baisse des apprentis de niveau V gagnant maintenant le niveau IV n'étant pas compensée par la croissance des niveaux plus élevés (voir tableau 1).

Tableau 1 — Évolution des effectifs en contrat d'apprentissage, par niveau de formation préparée

	1995-1996	2005-2006	2007-2008	2013-2014	2014-2015
Niveau V	232 135	228 613	239 294	174 654	164 071
Niveau IV	41 327	86 609	95 753	111 682	105 794
Niveau III	15 273	44 233	55 577	74 048	72 035
Niveau I et II	4 777	26 404	34 538	63 964	67 431
Total	293 512	385 859	425 162	424 348	409 331

Source : DEPP, *Repères & références statistiques 2015, op. cit.*

Les grandes entreprises ont leur part de responsabilité puisque la moitié des apprentis travaille dans des entreprises de moins de 10 salariés qui représentent 95 % des entreprises (26 % des emplois salariés). Beaucoup de grandes entreprises ont fermé leurs écoles professionnelles. Il est vrai que contrairement à l'Allemagne, leurs patrons n'en sont pas majoritairement issus. Par contraste, il convient de féliciter des organisations professionnelles (telle la Fédération nationale des travaux publics, un secteur pourtant en pleine crise) et certaines grandes entreprises (telle LVMH), qui développent leurs écoles existantes ou en créent de nouvelles. La formation de leurs futurs compagnons et techniciens fait partie de leur stratégie et de leur analyse prospective.

8. MARTINOT Bertrand, « Une nouvelle ambition pour l'apprentissage [...] », *op. cit.*



© Mavo / Shutterstock

Pour les TPE et les artisans, un autre frein réside dans la difficulté croissante de trouver des maîtres d'apprentissage expérimentés et disponibles (les bons professionnels sont suroccupés), sans oublier les entraves réglementaires à l'apprentissage des métiers : un apprenti tapissier ou électricien n'a pas le droit de

monter sur un escabeau ! Systématiquement condamnés aux prud'hommes en cas d'accident, les artisans concernés cessent tout simplement de prendre des apprentis.

L'Éducation nationale produit massivement des blessés de la route scolaire

L'Éducation nationale a une lourde responsabilité dans l'*apartheid* social et scolaire où l'apprentissage est relégué. À l'issue de l'orientation en fin de troisième, les élèves se voient proposer des choix en seconde générale technique ou professionnelle. Pour ceux qui sont en échec, il n'y a qu'une seule case : redoublement ou apprentissage ; comme si l'entreprise, c'était l'enfer.

Un système qui laisse sur la route de l'échec scolaire 120 000 jeunes par an, qui recule dans les classements PISA ⁹ et reconnaît que 20 % des enfants qui rentrent en sixième en France ne maîtrisent pas les savoirs de base, devrait s'interroger sur son efficacité et son organisation. Bref, le « mammouth ¹⁰ » devrait reconnaître que les modèles alternatifs que sont les Compagnons du devoir, les MFR et le SMA, sont des ambulances efficaces qui transforment les blessés de la route scolaire en combattants de la vie active.

Certes, le monde éducatif change sous l'influence de quelques acteurs (voir encadré ci-contre). On a toujours des conseillers d'orientation scolaire qui, dans leur majorité, déclarent ne pas savoir ce qu'il y a hors du cylindre éducatif (ils ne savent orienter que vers des formations). Rien de changé

9. Programme international de suivi des acquis des élèves de 15 ans, donnant lieu à un classement des pays membres de l'OCDE (NDLR).

10. Référence à la phrase prononcée par Claude Allègre, alors ministre de l'Éducation, en juin 1997 : « il faut dégraisser le mammouth », qui renvoyait à la rigidité du système français d'enseignement (NDLR).

UNE EXPÉRIENCE ENCOURAGEANTE DANS L'ACADÉMIE DE ROUEN

L'excellente expérience conduite en Normandie par la rectrice, le professeur Claudine Schmidt-Laine, avec l'adhésion et la participation de l'Académie des technologies, souligne en creux combien courage et réflexion peuvent être sources d'échanges fructueux et, s'ils sont approfondis, de changements.

Si ces premiers pas accomplis avec des industriels membres de l'Académie des technologies débouchent un jour sur :

- ▶ le recrutement d'un nombre significatif de professionnels parmi les enseignants ;
- ▶ l'arrivée de nombreux entrepreneurs parmi les administrateurs des établissements du technique ;
- ▶ la mise en place d'un suivi de l'emploi des élèves en entreprise après le diplôme ;

▶ une pédagogie appliquée résolument tournée, à l'atelier et au bureau d'études de l'établissement de formation, vers la réalisation d'une production industrielle véritable et évaluée, où le jeune en formation n'est plus l'élève mais déjà le technicien responsable travaillant en équipe ;

▶ la mise en place, pour les enseignants, d'une réelle formation continue technologique, au contact avec l'entreprise ;

alors ce mouvement, né à Rouen, aura été une vraie réussite, permettant de se rapprocher de beaucoup des voies scolaires professionnelles pratiquées dans bien des pays. Il restera à l'étendre à d'autres rectorats.

M.G. et Y.M.

non plus pour les professeurs, qui sont censés préparer des jeunes à changer de métier plusieurs fois au cours de leur vie, alors qu'eux-mêmes ne sont, pour la plupart d'entre eux, jamais sortis de l'école ; ce qui n'était pas le cas des professeurs de lycée professionnel, issus des entreprises et recrutés après 10 ans d'exercice d'un métier.

Mais cette catégorie est en voie d'extinction, alors qu'il faudrait au contraire la renforcer, y compris dans l'enseignement général pour les disciplines économiques et sociales, où trop d'enseignants ignorent l'entreprise ou entretiennent une défiance idéologique vis-à-vis de l'économie de marché. Le meilleur moyen d'ouvrir les collèges et les lycées au monde est d'y faire rentrer, comme à l'université, des professeurs associés. Malheureusement, on aboutit à une dérive généraliste de l'enseignement technologique et professionnel, celui-ci étant confié à des enseignants polyvalents qui dispensent un enseignement théorique où l'on montre les machines et les savoir-faire à grands renforts de diaporamas, avec de moins en moins d'exercices pratiques en atelier. Pourtant, l'intelligence des gestes et de la main ne s'apprend pas dans les livres !

Cette perte de contact avec les pratiques professionnelles explique que les jeunes issus des lycées professionnels aient, à diplôme égal, un taux d'emploi de 20 points inférieur à celui des jeunes issus de l'apprentissage en entreprise.

Le 21 janvier 2016, le diagnostic en creux, vis-à-vis de l'Éducation nationale, exprimé par le SMA, les MFR et les Compagnons du devoir, était sévère : il faudra bien que la filière professionnelle cesse de recevoir des jeunes par défaut, ne maîtrisant pas les savoirs de base. C'est la raison pour laquelle Laurent Bigorgne, le directeur de l'Institut Montaigne, a rappelé l'importance cruciale de l'apprentissage de la lecture, remontant à la source de l'échec scolaire qui commence au cours préparatoire (CP). L'Institut Montaigne (avec l'association Agir pour l'école) a bien montré, expérimentations publiques à l'appui, que ce problème n'était pas sans solution. Les expérimentations commencées sous la présidence de Nicolas Sarkozy et poursuivies sous celle de François Hollande, sont convergentes : il est possible de réduire drastiquement l'échec scolaire en changeant de méthode d'apprentissage de la lecture. Mais le « mammoth » est tellement puissant (avec ses syndicats d'enseignants rétifs au changement) que le gouvernement a conclu qu'il ne fallait pas toucher à la liberté pédagogique des enseignants. La rumeur court selon laquelle François Hollande garde ce remède sous le coude pour le prochain quinquennat. En attendant, il élargit les expérimentations...

Tout le monde a reconnu, lors de la journée de réflexion du 21 janvier, le fait que les « décrocheurs » sont souvent des blessés et des victimes de l'échec scolaire. Il est possible de les remettre sur la route de la confiance avec le SMA, les MFR, les Compagnons du devoir, etc. Mais ces oasis pour « réussir autrement » sont entourées d'un désert rétif au monde professionnel. « Travaille sinon tu vas tomber dans le technique ou, pire encore, le monde professionnel ! »

Le système éducatif français est tourné vers la sélection des champions olympiques de l'intelligence et dégoûte du sport éducatif tous ceux qui n'ont pas le niveau olympique. Pourtant, ce qui compte dans le sport, c'est de progresser par rapport à soi-même. On a vu que les jeunes du SMA voulaient bien apprendre, mais qu'ils vomissaient à l'idée de se retrouver devant des professeurs. En revanche, ils appréciaient d'être accompagnés par des tuteurs professionnels, seuls à même de leur redonner confiance et envie d'apprendre. Il est donc vain de vouloir remettre en formation (c'est-à-dire à l'école) des centaines de milliers de jeunes chômeurs : l'école les a rejetés, ils n'en veulent plus ! Décidément, le traitement statistique du chômage est contre-productif. Il creuse la plaie des blessés. On savait déjà que les contrats aidés dans les associations ou les collectivités territoriales diminuaient l'employabilité des jeunes¹¹. L'enfer est pavé de bonnes intentions, et en France, les politiques et ceux qui les servent en regorgent, hélas !

Tout le monde a admis, lors du débat du 21 janvier, la nécessité du pluralisme et de l'émulation par la concurrence. Mais si l'on veut voir les oasis se multiplier, il faut lever les obstacles à la concurrence, comme la fameuse

11. « Hérité et mobilité sociale - Dossier Emplois aidés », *Économie et statistique*, n° 477, juillet 2015.

règle non écrite, mais toujours respectée, de 1984 (victoire à la Pyrrhus de l'enseignement privé), selon laquelle on ne crée pas un poste dans le privé sans en créer quatre dans le public... Tout cela n'est pas du darwinisme sauvage, mais de l'émulation par la saine concurrence entre le privé et le public. Les performances scolaires en Bretagne et dans les Pays de la Loire sont meilleures qu'ailleurs parce que le public et le privé y ont chacun 50 % de part de marché, dans le respect des règles du service public naturellement.

Pour permettre aux jeunes qui n'ont pas toujours l'intelligence abstraite, mais qui ont celle de la main et du geste, de réussir autrement, il faut certainement que le monde professionnel et les entreprises reprennent la main sur l'alternance, avec ou sans l'Éducation nationale. Il faut aussi du courage politique. Les candidats à la prochaine présidentielle n'en manquent pas sur le papier. Donnons-leur quand même quelques pistes d'action car nous avons pu constater que leur message est encore balbutiant sur ce sujet.

Les actions attendues par nombre de membres de l'Académie des technologies, à travers l'expérience menée avec l'académie de Rouen, sont, parmi d'autres, incontournables. Recrutement de professeurs connaissant et maîtrisant les métiers préparés ; ouverture de la gouvernance des établissements aux entrepreneurs locaux et régionaux ; mise en place de tableaux de bord permettant le suivi de l'élève durant ses premières années en entreprise ; pédagogie appliquée faisant largement appel aux ateliers-école et aux chantiers-école menés en partenariat avec les régions et avec les entreprises, pédagogie si formatrice et si valorisante pour l'élève ; création d'une véritable formation continue adaptée pour les professeurs du technique ; création d'un véritable statut de maître d'apprentissage : telles sont les actions qui, associées à d'autres, seraient de nature à changer l'image des formations professionnelles en France, à rapprocher considérablement l'éducation et l'économie et, finalement, à faciliter significativement l'insertion de ces jeunes dans l'emploi.

Tout au long de cet article, nous avons relevé ce qu'il fallait faire et ne pas faire : rouvrir des places d'internat réservées aux jeunes des lycées professionnels ; revoir les formulaires d'orientation en fin de troisième pour éviter que l'apprentissage soit présenté comme l'alternative au purgatoire du redoublement ; confier la charge de la formation professionnelle dans les régions à un cadre issu de l'entreprise plutôt qu'à un retraité ou un élu issu de l'Éducation nationale ; et surtout, multiplier les expérimentations dans un monde ouvert au pluralisme de l'offre de formation. Enfin, pour revaloriser l'image sociale de l'apprenti, pourquoi ne pas lui donner, à partir de 18 ans, le statut enviable d'étudiant-salarié déjà inséré. En sortie, le samedi soir, cela suffirait à faire la différence avec les simples étudiants ni salariés ni insérés. Il faut faire savoir qu'un soudeur peut gagner 2 500 euros nets et un boucher, 2 300 euros nets dans un hypermarché en Île-de-France ! ■

ABONNEZ-VOUS AU PACK REVUE + WEB

Revue et Web



Tarif :
280 € par an

- La revue *Futuribles* expédiée à votre domicile (6 numéros / an)
- L'accès illimité à toutes les archives en ligne (1 à 10 postes)
 - ✓ Connexion au choix avec identifiant (adresse électronique) et mot de passe, ou par accès IP
 - ✓ Accès au numéro en cours (6 numéros par an) + archives depuis 1975 en texte intégral

www.futuribles.com

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom - Prénom _____
Société _____ N° de TVA _____
Adresse _____
Code Postal - Ville _____
Pays _____ Tél. _____
E-mail _____

Je m'abonne pour un an au *pack revue + Web* de *Futuribles* (6 numéros papier par an + revue en ligne avec numéro en cours et archives, texte intégral, 1 à 10 postes, TVA 2,1 % incluse) et règle 280 € par :

Chèque à l'ordre de Futuribles
 Visa Am. Express N° _____ Exp. fin _____

Cryptogramme figurant sur votre carte _____

Virement : CIC Paris Bac, 2 bd Raspail, F-75007 Paris
IBAN : FR76-3006-6100-4100-0105-7380-116 • BIC : CMCIFRPP

Sur facture

Date : _____ Signature : _____

Loi du 6/1/1978 : droit d'accès et de rectification à Futuribles - 47, rue de Babylone F-75007 Paris. Sauf refus de votre part, ces informations pourront être utilisées par des tiers.

Tarif valable pour tous les pays jusqu'au 31/12/2016

À photocopier et à retourner à Benjamin Privey - Futuribles - 47, rue de Babylone - F-75007 Paris
Tél. + 33 (0)1 53 63 37 73 - Fax + 33 (0)1 42 22 65 54 - E-mail : bprivey@futuribles.com